

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 324

présenté par
M. Naegelen

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le stage de préparation à l'installation de trente heures est une garantie supplémentaire à la pérennité des entreprises nouvellement créées. Cette formation fournit des outils indispensables pour que l'entrepreneur maîtrise la gestion, la commercialisation, la fiscalité, les obligations normatives et réglementaires, les techniques de management. Diriger une entreprise ne s'improvise pas.